



JEAN-PAUL GUINNARD



MERCK MIETTA/DR

# Vaud

& régions

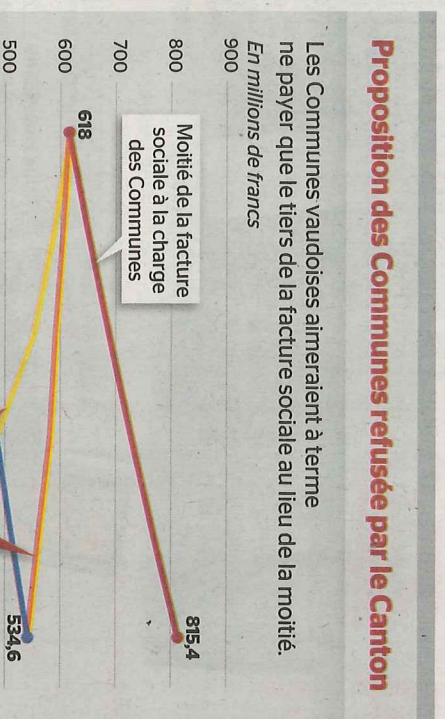
Finances

## Des Communes tapent du poings sur la table

**En matière financière, l'Association de communes vaudoises veut obtenir plus du Conseil d'Etat**

Justin Favrod

Hier soir, la plus petite des deux associations de Communes a tenu ses assises à Corsaux. Prévue depuis longtemps, l'assemblée générale de l'Association de communes vaudoises (ADCV) aurait dû voter sur un compromis financier entre l'Etat et ses petites sœurs. Mais les négociations se prolongent. Après dix séances, une ultime rencontre est fixée à ce mardi. Du coup, l'ADCV, qui fédère 65 villages plutôt aisés, a dû se borner à apprendre l'état des négociations. Faute d'un accord à présenter, le président de l'ADCV, Jean-Yves Thévoz, a pris la température. Elle est glaciée. A l'unanimité, les syndics ont exigé que les Communes ne payent dès 2018 plus qu'un tiers de la facture sociale, comme c'était le cas jusqu'en 2001, contre une moitié aujourd'hui, ce qui permettrait une économie moyenne de 120 millions de francs par an, et cela malgré un refus d'entrer en matière par le Conseil d'Etat. Ils ont finalement renoncé à quitter la table de négociations.



**Grosse divergence**  
Les négociateurs de l'ADCV ont expliqué hier à leurs membres que le Conseil d'Etat avait opposé un «refus catégorique» à cette proposition. Le gouvernement n'est pas davantage entré en matière sur une proposition nouvelle, du 20 avril, des deux associations, à hauteur de 120 millions. «En des-sous, ce serait une aumône», s'est exclamé Serge Beck, syndic de Le Vaud. Il a invité les Communes à faire la grève des factures: D'autres syndics sont venus soutenir leur collègue: la barre des 120 millions constitue un minimum. Le débat a porté ensuite sur la question de quitter ou non la table des négocia-



tion. «Le Conseil d'Etat a fait dix séances pour dire non aux Communes, a argumenté le syndic d'Étoy, Michel Roulet. Alors, que l'ADCV tienne maintenant dix séances à dire non!»  
Au départ, le Conseil d'Etat chuchotait qu'il ne céderait guère plus de 20 millions par an. L'ADCV laisse entendre qu'il n'a que peu

hougé de cette première offre. En filigrane, elle laisse entendre que le Conseil d'Etat ne s'oppose pas qu'à au montant revendiqué, mais aussi à la nature même des revendications des Communes. Le président de l'ADCV n'a pas donné de détails: les participants se sont engagés à garder la confidentialité sur le contenu des pourparlers. Le pré-

sident a néanmoins levé un coin du voile en relevant que les quatre domaines soumis à négociations (*lire ci-contre*), dépenses sociales, soins à domicile, facture policière, ainsi que les interventions aux routes communales et aux bâtiments historiques, ont été maintenus dans le périmètre des discussions, «mais dans des proportions réduites», alors que plusieurs autres dossiers ont été ajoutés au fil des mois.

**L'UCV plus souple?**  
La position musclée de l'ADCV influcera-t-elle l'humeur de sa grande sœur, l'Union des communes vaudoises, qui, elle, semble vouloir coûte que coûte conclure un accord? Un membre de l'ADCV a signalé que l'UCV serait prête à descendre jusqu'à 50 millions net par an (sans la part médicale des soins à domicile).  
Quant au président du Conseil d'Etat, Pierre-Yves Maillard, il se montre surpris de cette péripétie avant la fin des négociations: «Nous sommes à bout touchant, avec une proposition substantielle qui couvre de nombreux domaines. Le Conseil d'Etat s'attend à ce que les assemblées de Communes se prononcent sur l'ensemble de la proposition en connaissance de cause.»

**Assemblée**  
Jean-Yves Thévoz, président de l'ADCV (à g.), et Michel Darbre, secrétaire général. GÉRALD BOSSHARD

**Les négociations**  
Domaines Entamées en septembre, les négociations se poursuivent en juin. Elles portent sur quatre domaines.  
**Facture sociale** Le coût des prestations sociales facturées aux Communes constitue le morceau que celles-ci ont le plus de peine à avaler. Il faut dire que la douloureuse a passé de 294 à 620 millions entre 2002 et 2012.  
**Soins à domicile** Il est prévu que la part communale (20 millions par an) des soins médicaux à domicile soit transférée au Canton pour compenser une perte des Communes en raison d'une baisse fiscale accordée aux entrepreneurs. Reste à négocier la part des prestations non médicales de cette activité.  
**Polices coordonnées** La mise en place de la nouvelle organisation policière implique des factures aux Communes qui sont parfois mal accueillies.  
**Subventions** Les Communes veulent la fin du moratoire des subventions cantonales sur l'entretien des routes communales et des bâtiments historiques.

Ces décisions concernent les fractions légères, en matière de cool et de vitesse, commises par personnes sans antécédent. Elles encourrent un avertissement puis un taux d'alcool entre 0,51‰ et 0,79‰, et un retrait de permis de 10 mois pour les dépassements de vitesse de 21 à 24 km/h dans une localité, de 26 à 29 km/h hors localité de 31 à 34 km/h sur l'autoroute. Comme le barème est très précis, le Conseil d'Etat propose que sanctions puissent être arrêtées les collaborateurs spécialisés SAN, sans être signées par un supérieur, et surtout, sans que personne ait été entendue. «Si vous avez un taux d'alcool de 0,51‰ sur aucun antécédent, quoique vous disiez, vous aurez un avertissement», souligne Pascal Chataigny dans la nouvelle procédure, l'ambassadeur pour toujours faire réclamation, gratuite, une fois que vous avez reçu la décision.

**400%**  
des 20 000 sanctions prises par an pourraient être communiquées en un mois au lieu de trois

Les automobilistes seront fixés plus rapidement sur un éventuel retrait de permis en cas d'infraction légère. Le Conseil d'Etat propose au Grand Conseil de simplifier la procédure

**Le Service des autos statuera plus vite**

**Vaud**  
Lausanne & région  
Riviera-Chablais  
Nord vaudois-Broye  
La Côte